

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p align="center"><b>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</b></p>	<p align="center"><b>Délibération n° D20241504-05 Du 15 avril 2024 BÂTIMENT FOOT CAMPING RENOUVELLEMENT CHAUFFERIE TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES</b></p>
--	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	10.04.2024
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	10.04.2024
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	3	

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

**Étaient présents :** BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX-V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET-N – MAURICE M – BOUREILLE C (12)

**Absents :** BONNEVAUX V – PITAVY A – PAULET N (3)

**Secrétaire :** Josette FOLLÉAT

**BÂTIMENT FOOT CAMPING  
RENOUVELLEMENT CHAUFFERIE  
TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES**

M. le Maire expose à l'Assemblée que des travaux complémentaires non prévus et non prévisibles au marché initial ont dus être exécutés dans le cadre du renouvellement de la chaufferie du bâtiment foot-camping, sur accord de la maîtrise d'œuvre.

**Montant des travaux complémentaires :** 1 313 € HT

**Objet des travaux complémentaires :** désembouage du réseau du plancher chauffant + pose clarificateur.

**Montant total de l'opération :** 39 500 € HT.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

**Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **Prend** acte des travaux complémentaires réalisés dans le cadre du renouvellement de la chaufferie au bâtiment foot-camping ;
- **Autorise** le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 18 avril 2024.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance